



Golf Club La Côte

Règlement sportif interne

Version du 1^{er} janvier 2026



Table des matières

1.	Commission sportive	3
2.	Comportement des golfeurs	3
3.	Révision du handicap	3
3.1.	<i>Composition de la commission de handicap</i>	3
3.2.	<i>Principe de la commission de handicap</i>	3
3.3.	<i>Cas spécial</i>	3
4.	General Play	4
5.	Compétitions	4
5.1.	<i>Inscriptions</i>	4
5.2.	<i>Préférence pour l'heure de départ</i>	4
5.3.	<i>Publication de la liste des départs</i>	4
5.4.	<i>Non présentation à une compétition</i>	4
5.5.	<i>Matchplay annuel du Golf Club</i>	4
5.6.	<i>Marques de départ</i>	4
5.6.1.	<i>Généralités</i>	4
5.6.2.	<i>Seniors</i>	5
5.6.3.	<i>Juniors</i>	6
5.7.	<i>Coups reçus en compétition</i>	6
5.8.	<i>Départage en cas d'égalité dans un shot gun</i>	6
5.9.	<i>Remise des prix</i>	6
5.10.	<i>Compétitions à l'étranger</i>	6
6.	Protection des données personnelles	7



Préambule

Ce règlement sportif interne est édicté par la commission sportive du Golf Club La Côte (ci-après GCLC) et avec l'approbation du Comité du GCLC et de la direction du Golf Parc du Signal de Bougy (ci-après GPSB).

Il régit l'activité sportive du GCLC et s'applique à l'ensemble des golfeurs, détenteurs d'un abonnement de jeu au GPSB et membres du GCLC ou visiteurs.

Son caractère est obligatoire. Tout contrevenant se verra convoqué voire sanctionné.

Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2026.

1. Commission sportive - composition

Les membres de la commission sportive sont désignés par le Comité du Golf Club La Côte au sein de son comité.

La commission sportive est composée du Capitaine du Club, du Capitaine de la section compétitions, du Capitaine Seniors, de la Capitaine des Dames, du Capitaine Juniors, du spécialiste des règles de golf du GCLC et du directeur du GPSB.

La commission sportive a en charge l'application de la politique définie par le comité dans son ensemble en matière d'animation sportive relative au Club : organisation des compétitions, règlement des questions ou litiges durant les compétitions, organisation des événements importants du Club (Pro-Am, Grand Prix, rencontres interclubs, etc.).

2. Comportement des golfeurs

Tous les utilisateurs des installations du GPSB s'engagent à respecter l'ensemble des Règles du jeu de golf (y compris les règles locales) ainsi que tout ce qui concerne l'étiquette.

Tout contrevenant se verra averti ou sanctionné par la commission sportive.

3. Révision du handicap

3.1. Composition de la commission de handicap

La commission de handicap est composée du Capitaine du Club, du spécialiste des règles du GCLC et du Directeur du GPSB.

3.2. Principe de la révision du handicap

La révision annuelle des handicaps ("handicap review") des membres du GCLC, prescrite par Swiss Golf à tous ses clubs membres, a lieu chaque année en début de saison. La date de la révision du handicap est fixée par la commission sportive.

Les handicaps sont modifiés si les résultats de la saison écoulée montrent que le membre a eu de la peine à jouer son handicap ou, à l'inverse, qu'il a systématiquement mieux joué que son handicap. Les membres dont le handicap a été modifié par la révision annuelle sont informés par écrit.

3.3. Cas spécial

Un membre qui a été blessé ou qui a connu une pause prolongée indépendante de sa volonté peut, selon le point 3.15 du règlement EGA en vigueur, demander au Capitaine du Golf Club de revoir son handicap à la hausse s'il estime qu'il n'est plus en mesure de jouer son niveau de jeu. La Capitaine se réserve le droit de statuer sur la légitimité d'une telle demande et sa prise en compte ou non.



4. General Play

Les règles régissant le General Play sont celles éditées par Swiss Golf.

5. Compétitions

5.1. Inscription

L'inscription à une compétition ouvre 14 jours à 9h00 avant celle-ci pour les membres du GCLC et 7 jours avant pour les visiteurs.

5.2. Préférence pour l'heure de départ

A l'exception du Championnat du Club, les joueurs peuvent choisir, au moment de leur inscription, une préférence d'heure de départ (tôt, milieu, tard) pour les compétitions OM (Ordre du Mérite). Les flights seront composés de joueurs de la même série.

5.3. Publication de la liste des départs

Avant sa publication officielle, une version de la liste des départs est envoyée pour validation au Capitaine du Club.

La liste d'attente est gérée uniquement par la réception du GPSB.

La liste des départs d'une compétition est publiée l'avant-veille de l'événement à 12h00. Aucun changement ou désistement n'est accepté au-delà de ce délai de publication à l'exception d'un cas de force majeure.

5.4. Non présentation à une compétition

Toute personne inscrite à une compétition se verra facturer le montant du match-fee par le GCLC si elle ne se présente pas au départ une fois la liste des départs publiée. Exception sera faite pour une personne présentant une excuse valable liée à un cas de force majeure.

5.5. Matchplay annuel du Golf Club

Le blocage d'un flight pour disputer une partie de matchplay du Golf Club n'est possible qu'à partir des quarts de finales et dans la mesure du possible.

5.6. Marques de départs

5.6.1. Généralités

Dans les compétitions organisées par le Club, les joueurs jouant en Stroke-play partent réciproquement des marques 54 pour les hommes et des marques 48 pour les femmes. Pour les joueurs/joueuses jouant en Stableford, les tees de départ peuvent être définis pour chaque compétition.

5.6.2. Seniors

Les règles suivantes sont appliquées uniquement aux compétitions des sections dames-seniors à l'exclusion de toutes les autres compétitions du Golf Club ou du Golf Parc.

La marque de départs pour les Seniors jusqu'à 75 ans dans l'année en cours est 52.

Ceux qui le désirent et qui sont âgés de 76 à 85 ans peuvent partir des marques 48 avec le nombre de points correspondant aux marques de départ 48 messieurs.

Selon le même principe, les Seniors âgés de 86 ans et plus peuvent partir des marques 45 avec le nombre de points correspondant aux marques 45 messieurs.



La décision doit être annoncée officiellement et formellement en début de saison au capitaine des Seniors qui informera la réception du Golf Parc avant le lancement des compétitions de la section et est valable pour toute la saison.

5.6.3. Juniors

Les règles éditées par Swiss Golf s'appliquent. Toutefois, le Capitaine Juniors peut décider d'utiliser une autre marque de départ en avisant le secrétariat du GPSB au préalable.

5.7. Coups reçus en compétition

Sauf indication contraire, les handicaps supérieurs à 36 seront ramenés à 36 pour le classement de toutes les compétitions du Club.

En revanche, le handicap réel sera pris en compte pour le calcul de la variation du handicap suite au score individuel rendu dans une compétition individuelle.

5.8. Départage en cas d'égalité de points

5.8.1 Le départage d'une compétition jouée en shotgun se fera uniquement sur les trous les plus difficiles et non pas sur les 9, 6 ou 3 derniers trous joués.

5.8.2 En cas d'égalité de points au classement d'une compétition annuelle, les joueurs avec le plus de points se partagent le titre.

5.9. Remise des prix

Tout joueur classé doit être physiquement présent à la remise des prix s'il veut pouvoir recevoir son prix.

Même excusé, un joueur ne pourra pas prétendre à recevoir son prix.

Dans une compétition par équipe, il faut qu'au moins 1 joueur de l'équipe soit présent pour pouvoir recevoir son prix. Le prix de toute personne absente ou excusée sera distribué par tirage au sort.

Exception sera faite pour le Championnat du Golf Club, le matchplay annuel 1^{ère} et 2^{ème} série, l'Ordre du mérite et le matchplay foursome où le trophée du joueur absent lui sera remis à son retour.

Lors du Championnat du Club, le champion et la championne du club sont les joueurs ayant réalisé les meilleurs scores, quelle que soit la catégorie dans laquelle il ou elle concourt et à condition que les départs aient été faits des marques 54 pour les hommes et 48 pour les femmes.

5.10. Compétitions à l'étranger

Un membre du GCLC qui dispute une compétition à l'étranger pourra voir sa carte compter si cette compétition est officielle et disputée selon les règles officielles du golf (R&A).

Cette carte devra être signée par le joueur et son marqueur, porter le sceau officiel du Golf Club où elle a été disputée et il faudra pouvoir l'identifier sur un site internet officiel.

Le classement officiel et final de la compétition devra être joint à la carte de score de même que les informations suivantes : nom précis du parcours sur lequel s'est jouée la compétition, CR (coups rendus), slope et CBA.

Il est de la responsabilité du membre du GCLC de fournir en bonne et due forme dans les meilleurs délais la carte et les informations évoquées ci-dessus au capitaine du GCLC (ou du capitaine de la section correspondante) qui la remettra, validée, à la réception du GPSB. Le Capitaine se réserve le droit de refuser toute carte qui ne respecte pas ces conditions.

Le GPSB facturera un montant de CHF 5.- par carte remise.



6. Protection des données personnelles

La protection des données pour toute activité du GCLC est définie dans le document situé sur le site du GCLC (<https://www.golfclublacote.ch/déclaration-de-protection-des-données>); pour toute activité du GPSB, elle est régie par les conditions générales de Migros Golf AG (disponibles sur [migros.ch](https://www.migros.ch/migros/migros-golf)).

Bougy-Villars, le 31 janvier 2026

Yves Seiler

Capitaine Club

Jalil Bennani

Capitaine Seniors

Marisa Baratti

Capitaine Dames

Didier Mounoud

Capitaine Juniors

Dominique Rohr

Spécialiste règles

Didier Allaz

Directeur Golf Parc

Signal de Bougy